

10 avr 2014 -17:03

Certification HON du site internet du Conseil Supérieur de la Santé

Le Conseil Supérieur de la Santé (CSS) a reçu une certification HON pour son site internet <http://www.css-hgr.be> .

Certification HON

La Fondation *Health On the Net* (HON) décerne des certificats de qualité à des sites dispensant des informations médicales compréhensibles, fiables et pertinentes.

Fondation *Health On the Net*

Cette Fondation internationale sans but lucratif est basée en Suisse. Elle jouit d'une renommée internationale et est représentée dans 118 pays. Quelque 7400 sites médicaux ont déjà obtenu la certification HON.

Procédure de certification

HON a évalué le site du Conseil et a conclu qu'il satisfaisait au code de conduite HON quant aux aspects suivants:

1. Autorité: indiquer la qualification des rédacteurs
2. Complémentarité: compléter et non remplacer la relation patient-médecin
3. Confidentialité: préserver la confidentialité des informations personnelles soumises par les visiteurs du site
4. Attribution: citer la/les source(s) des informations et dater les pages de santé
5. Justification: justifier toute affirmation sur les bienfaits ou les inconvénients de produits ou traitements
6. Professionnalisme: rendre l'information la plus accessible possible, identifier le webmaster et fournir une adresse de contact
7. Transparence du financement: présenter les sources de financement
8. Honnêteté dans la publicité et la politique éditoriale: séparer la politique publicitaire de la politique éditoriale

Reconnaissance au niveau international

Le CSS émet des informations dans le domaine de la santé publique en publiant ses avis scientifiques sur son site internet. La certification HON atteste à présent de la fiabilité des informations diffusées par ce biais et ce, au plan international.

Conseil Supérieur de la Santé
Place Victor Horta 40/10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.css-hgr.be>

Fabrice Péters
Coordinateur général
+32 486 31 47 59
+32 2 524 91 74
fabrice.peters@health.fgov.be